



Toulouse, le 18 novembre 2015

PROCES-VERBAL

du conseil d'administration

DE LA FEDERATION NATIONALE D'ENTRAIDE PARACHUTISTE MILITAIRE

5 novembre 2015 - Toulouse

Le conseil d'administration de la Fédération Nationale d'Entraide Parachutiste Militaire s'est tenu le jeudi 5 novembre 2015 au Quartier général Niel à Toulouse.

Ce procès verbal contient deux annexes.

- Annexe 1 : membres du CA présents.
- Annexe 2 : débats, décisions et recommandations.

Le secrétaire général

Signé :
Colonel (e.r.) Dany GOVIN

Le président

Signé :
général de division (2s) Yves JACOPS

ANNEXE 1

MEMBRES DU CA

1 - PRÉSENTS

Au titre du bureau et des associations d'anciens parachutistes de l'Armée de terre :

GAL (2s) JACOBS, Gal (2s) DARY, COL (er) GOVIN , COL (er) DUHAR, COL (er) LAFFORGUE, MAJ (er) PERRIN, ADC (er) WACRENIER.

Au titre des formations et des détachements parachutistes de l'Armée de terre :

CNE DUPEYRON et ADC MORANT (EM/11ème BP),
ADJ GACHOT (1^{er} RPIMa) ,
CCH BOUMENDIL (1^{er} RCP),
BCH LAURENT (1^{er} RTP),
BCH LENAT (1^{er} RHP),
CNE TANASOIU (2^e REP) ,
ADC BERNEDE (3^{ème} RPIMa),
ADC SANJAREVSKY (3^{ème} RMAT),
ADC GREMILLET (8^{ème} RPIMa),
ADC SPILMONT et BCH DO AMARAL (13^{em} RDP),
CCH BENOIT (17^{ème} RGP),
ADC MOULLIERAS (35^{ème} RAP),
CNE ROJON (ETAP),
ADJ DELAUNAY (CFIM),
CNE PALETOU (CPIS),
ADJ MOREIRA (GSBdD /Toulouse) ,
ADC FILLATRE (GSBdD Carcassonne),
ADJ GHARBI (GSBdD de Pau)
LTN DUTHIL (GSBdD Montauban)

2 - ABSENT(S) / EXCUSÉ(S)

Au titre du bureau et des associations d'anciens parachutistes de l'Armée de terre :

Néant

Au titre des formations et des détachements Parachutistes de l'Armée de terre :

EM / BFST

ANNEXE 2

au procès-verbal de du conseil d'administration de l'Entraide Parachutiste
5 novembre 2015 - Toulouse
(Comporte trois appendices)

DÉBATS ET DÉCISIONS

Après vérification du quorum, le président ouvre la séance. Il remercie les participants pour leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Il souligne l'importance du CA du deuxième semestre qui, compte tenu de la date à laquelle il se tient, répond à deux objectifs :

- faire le bilan des actions conduites en cours d'année et du niveau de réalisation des objectifs fixés lors des CA et AG précédentes ;
- faire une projection sur la fin de l'exercice budgétaire en cours et présenter les orientations pour l'année 2016.

Il rappelle aux membres du CA qu'ils ont toute liberté pour intervenir à leur convenance à tout moment de la séance.

Avant le début de la séance, les participants respectent une minute de silence en mémoire du colonel Pierre DUCROS, membre du bureau de l'Entraide para brutalement décédé au cours de l'été 2015.

1. ORDRE DU JOUR

- Cooptation d'un nouveau membre du bureau
- Exercice budgétaire au 31/10/2015
- Fond d'intervention au 31/10/2015
- Actions conduites en 2015
- La convention de partenariat avec l'ADO¹
- Orientations pour le budget 2016
- Questions diverses

2. COOPTATION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Le Major Hervé PERRIN, volontaire pour remplacer le colonel Pierre DUCROS, est présenté au conseil d'administration. Il est coopté à l'unanimité. Le conseil d'administration lui souhaite la bienvenue et le remercie pour son engagement auprès de la communauté parachutiste.

3. EXERCICE BUDGÉTAIRE AU 31 :10 :2014

La présentation des comptes est faite par le trésorier.

3.1 Compte de résultats et exécution du budget au 31/10/2014 (voir appendice 1)

Au 31/10/2015, le compte de résultat de l'exercice en cours présente un solde négatif de 21617 €.

- Résultat d'exploitation : - 45817 €
- Produits financiers : + 24200 €

- Résultat net :	- 21617 €
-------------------------	------------------

¹ ADO : Association pour le développement des œuvres d'entraide dans l'armée

3.2 Analyse

Appréciation générale : l'exercice 2015 devrait se terminer à l'équilibre si les formations parachutistes et les Amicales s'acquittent de leurs contributions au niveau espéré.

↳ Analyse des recettes 31/10/2015 :

- Pour l'instant, les contributions des formations d'active ne sont pas au niveau escompté dans le budget prévisionnel : il manque environ 70 000€.
- Il en est de même pour les contributions des Anciens à hauteur de 15 000€.

Il faut cependant attendre la fin de l'année 2015 avec le versement de la totalité des dons et contributions pour procéder à une analyse plus fine de la partie « recettes » du budget.

- Au 31/10/2015, les revenus financiers sont de 24200 €, conformes aux prévisions malgré les aléas boursiers intervenus au cours de l'année.
- Les revenus provenant de dons à caractère exceptionnel (portes ouvertes, spectacles au profit de l'Entraide, tombolas...) sont, à ce jour, conformes aux prévisions budgétaires. Il faut cependant rappeler que les bénéfices du concert pour les blessés organisé par le général commandant la 11^{ème} BP le 11 décembre 2014, intégrés dans le budget 2015, constituent une part importante des revenus exceptionnels².

Il est cependant réconfortant de souligner un certain nombre d'initiatives de la part des unités parmi lesquelles :

- La soirée organisée par les lieutenants du 1^{er} RTP ;
- Le don du détachement SANGARIS du 3^{ème} RMAT.

↳ Analyse des secours

Le montant total des secours est, pour l'instant, inférieur au budget prévisionnel, en partie dû, et c'est heureux, au nombre moins important de décès au sein des régiments. La répartition des secours est de 47% pour les formations d'active et de 53% pour les Anciens, ce qui est l'inverse de l'année précédente.

Dans cet esprit, le président rappelle que l'attribution des secours ne se fait pas au prorata des versements de chaque partie mais en fonction des besoins exprimés, ce qui est l'essence même de l'Entraide parachutiste.

L'action au profit des veuves et orphelins en fin d'année 2015 sera du niveau de l'an dernier (de l'ordre de 15 000 €).

↳ Conclusion :

Il est nécessaire de ne pas relâcher l'effort de mobilisation et l'attention portée à l'Entraide, d'où l'importance de la communication pour expliquer son action au profit de tous.

² Les bénéfices de ce concert ont été partagés, à parts égales avec Terre Fraternité

Dans cette optique le président rappelle sa disponibilité et celle des membres du Bureau pour aller « expliquer » l'Entraide dans les formations à l'occasion de séances d'information organisées dans les régiments.

Il est vivement recommandé aux formations et Amicales parachutistes de réserver une partie de leurs opérations exceptionnelles à leur Entraide !

4. RÉSERVE D'INTERVENTION

4.1 Valeur et répartition au 31/10/2014

SOCIETE DE GESTION	MONTANT	OBSERVATIONS
HSBC	484 230 €	Mandat de <u>Gestion déléguée</u> « <i>Taux</i> » Capitalisation obligataire dont le rendement a été de 1,96% sur un an.
FINANCIERE D'ORION (société de gestion de patrimoine)	515 784 € dont 15284 € disponibles en espèces	Compte titre d'obligations AGATE à versement de dividendes annuels : 5% par an
LA BANQUE POSTALE	CCP : 118 764 € Compte titre : 222 058 € Livret A : 793 €	CCP dont le plafond a été fixé à 120 000 €, indispensable au fonctionnement quotidien de l'Entraide ; compte titre de capitalisation obligataire : rendement réalisé : 1,18% sur un an ; conservé, pour l'instant pour servir de sas éventuel entre le CCP et le compte-titre.

4.2 Bilan au 31 octobre 2015

La réserve d'intervention de l'Entraide a peu progressé sur les dix premiers mois de 2015, contrairement à l'année dernière, en raison de la situation difficile des marchés financiers.

Cependant, compte tenu de la nature des placements de l'Entraide dits « de père de famille », il est rassurant de constater qu'ils ont tous progressé (de 1,18% à 5% selon le cas) au cours de l'année, largement supérieurs à l'inflation prévisible.

5. LES ACTIONS CONDUITES EN 2014

Au 31 octobre 2015, **113 actions ont été conduites par l'Entraide** (45 active-68 anciens).

Si les secours en cas de décès, de blessures ou de maladie restent la priorité de l'Entraide, d'autres types d'actions ont été menés :

- ↪ **aide en cas de catastrophes naturelles** : ce fut le cas en début d'année à Madagascar pour nos frères d'armes de l'AAPAFRAM³, victimes du cyclone CHEDZA ;
- ↪ **aide au financement de stages** dans le cadre de la reconversion en complément des aides accordées ou pour pallier leur absence ;
- ↪ dans certains cas : **aide au surendettement pour éviter le pire** : expulsion, coupure d'électricité, etc. : cette situation est souvent liée à des blessures ou à des accidents qui entraînent la perte de l'ISA1 puis des réductions progressives de la solde ;
- ↪ partenariat avec UNEO et RTD pour le concours **TIM/prix des blessés de l'armée de terre** ; une dizaine de blessés ont été récompensés dans le cadre de ce concours
- ↪ **préfinancement du CD réalisé au CFIM /11°BP** à l'initiative de son commandant en second. Les bénéfices de ce CD seront entièrement reversés à l'Entraide parachutiste.

COUP DE CŒUR

L'Entraide para a participé au financement du raid « *Vercors Dream* » organisé cet été par le club sportif de l'Institution nationale des Invalides (CSINI). Il s'agissait d'effectuer un raid dans le Vercors avec des blessés qui étaient équipés de « quads » spécialement aménagés, accompagnés par des blessés SPT qui effectuaient le parcours en VTT : effort, entraide, solidarité entre les différentes catégories de blessés, ce fut un bel exemple de reconstruction par le sport.

La vidéo de ce raid figure sur le site de l'Entraide para.

6. LE PARTENARIAT FNEP- ADO

Comme il l'avait été annoncé au cours de la dernière assemblée générale, l'Entraide parachutiste a pris contact avec l'ADO pour envisager un partenariat dans le domaine **de l'attribution de bourses d'études**. En effet, l'ADO possède, depuis longtemps à la fois une grande expertise dans ce domaine et les personnels pour instruire les dossiers. Il est donc inutile de créer des « doublons ».

Le protocole établi avec l'ADO a été proposé au conseil d'administration qui l'a approuvé à l'unanimité. Il est prévu une participation financière annuelle de 20 000€. Le projet de protocole figure **en appendice 3**.

Ce protocole est établi pour un an renouvelable par tacite reconduction.

7. LES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2016

Il est prévu d'augmenter le budget 2016 de 20 000 € pour être en mesure de remplir nos obligations vis-à-vis du partenariat ADO. **Le projet de budget figure en appendice 2.**

8. QUESTIONS DIVERSES

8.1 Relance du concours d'affiche

Il avait été décidé au conseil d'administration 2014/2 de créer des affiches destinées à être mises en place dans les unités pour mieux faire connaître l'Entraide parachutiste. Dans ce but, un concours d'affiches a été organisé. Quelques projets ont été réalisés. Cependant pour augmenter le choix, il a été décidé de prolonger ce concours jusqu'au 1/03/2016.

³ AAPAFRAM : association des anciens parachutistes français à Madagascar

L'affiche gagnante sera choisie durant le conseil d'administration du premier semestre 2016.

Rappel du mandat : créer une affiche (format A3 ou plus) de l'Entraide mentionnant logo, adresse internet, mission,

Un prix sera attribué au vainqueur du concours
--

8.2 Diffusion des documents par voie électronique

La diffusion des documents de l'Entraide par voie électronique progresse mais n'est pas encore satisfaisante. Une des difficultés identifiée est la rotation rapide des membres du conseil, voire des postes-clés dans les régiments.

Un effort important va être entrepris par le bureau pour améliorer cette situation. Un point sera fait au premier CA 2016.

8.3 Envoi des reçus fiscaux

Le bureau de l'Entraide envoie chaque année plus de 10 000 reçus fiscaux aux formations et donateurs particuliers, ce qui constitue une lourde charge. Compte tenu des nouvelles dispositions adoptées par les services fiscaux qui permettent de ne plus joindre obligatoirement les reçus aux déclarations de revenus, il a été décidé que ceux-ci ne seraient plus envoyés systématiquement aux donateurs mais uniquement sur demande.

8.4 Modernisation du site de l'Entraide

La modernisation du site de l'Entraide entreprise au cours de l'été a pris un peu de retard. Néanmoins, il devrait être opérationnel au début de l'année 2016.

Après un dernier tour de table, tous les sujets ayant été abordés, le président remercie les membres du conseil pour leur présence et leur participation et lève la séance.

* * *

APPENDICE 1 À L'ANNEXE 2

au procès-verbal de du conseil d'administration de l'Entraide Parachutiste
5 novembre 2015 – Toulouse



COMPTE DE RESULTAT au 30/10/2015

COMPTE DE RESULTATS AU 30/10/2015	
Contributions et dons	174 933 €
Bénévolat	0 €
Secours accordés	204 658 €
Dépenses diverses de fonctionnement	15 092 €
Bénévolat	0 €
Amortissement matériels	1 000 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	-45 817 €
Produits financiers	24 200 €
<i>RESULTAT NET</i>	-21 617 €



EXERCICE BUDGETAIRE au 31/10/2015

EXECUTION DU BUDGET 2015 au 31 octobre 2015				
RUBRIQUES		PREVU	REALISE	ECART
RECETTES	Contributions	230 000 €	144 606 €	-85 394 €
	Portefeuille	20 000 €	24 200 €	4 200 €
	Dons exceptionnels	30 000 €	30 327 €	327 €
	Total	280 000 €	199 133 €	-80 867 €
DEPENSES	Secours	265 000 €	204 658 €	-60 342 €
	Fonctionnement	14 000 €	15 092 €	1092 €
	Amortissement	1 000 €	1 000 €	0 €
	Total	280 000 €	220 750 €	-59 250 €
BALANCE		0	-21 617 €	-21 617 €

Prévisions recettes → active : 180 000 € - Anciens : 50 000 € - Dons : 30 000 €
 Réalisation recettes → active : 108 485 € - Anciens : 36 121 € - Dons : 30 327 €

Prévisions secours → active : 180 000 € - Anciens : 85 000 €
 Réalisation secours → active : 95 728 € - Anciens 108 930 €

APPENDICE 2 À L'ANNEXE 2

au procès-verbal de du conseil d'administration de l'Entraide Parachutiste
5 novembre 2015 – Toulouse



BUDGET PREVISIONNEL 2016

RECETTES

CONTRIBUTIONS

T A P	180 000 €
Anciens	60 000 €

PRODUITS FINANCIERS 30 000 €

DONS ET OPS SPE 30 000 €

TOTAL : 300 000 €

DEPENSES

SECOURS

T A P	180 000 €
Anciens, familles, veuves	85 000 €

AMORTISSEMENT 1 000 €

FONCTIONNEMENT 14 000 €

BOURSES ADO 20 000 €

TOTAL : 300 000 €

APPENDICE 3 À L'ANNEXE 2

au procès-verbal de du conseil d'administration de l'Entraide Parachutiste
5 novembre 2015 – Toulouse

Projet de convention entre l'ADO et la FNEP

Association pour le Développement
des Œuvres d'entraide dans l'armée
(ADO)



Fédération Nationale
d'Entraide Parachutiste



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

L'association dénommée Fédération nationale d'entraide parachutiste, dénommée ci-après « Entraide Parachutiste », association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée le 18 mars 1971...et reconnue d'utilité publique en 1976, dont le siège est situé au Quartier général NIEL, BP 45017- 31032- Toulouse cedex 5 représentée par son Président, le général de division (2s) Yves JACOBS.

et

L'association dénommée Association pour le Développement des Œuvres d'entraide dans l'armée (A.D.O), association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée et reconnue d'utilité publique en 1939, sous le haut patronage du Président de la République, dont le siège social est situé au Fort Neuf de Vincennes, boulevard des Maréchaux, 75 012 Paris, représentée par son Président, le général de corps d'armée (2s) Nicolas de LARDEMELE

N° SIREN : 78431354600045

code APE : 8899B

Article 1 : objet de la convention

L'Entraide Parachutiste et l'ADO conviennent d'établir un partenariat visant la mise en œuvre d'actions de solidarité à l'égard des militaires parachutistes de l'armée de terre, en activité ou ayant quitté le service actif, ainsi que des familles de militaires décédés appartenant ou ayant appartenu à une unité des troupes aéroportées de l'armée de terre.

Article 2 : définition des actions

Aide aux familles des parachutistes décédés.

Chaque année, à l'occasion de la rentrée scolaire, l'Entraide Parachutiste financera un certain nombre d'allocations annuelles au profit d'orphelins de militaire décédé alors qu'il était affecté, ou après qu'il a été affecté dans une unité des troupes aéroportées de l'armée de terre. L'instruction des dossiers sera menée par l'ADO, selon les critères usuels retenus par sa commission sociale. Il est convenu que l'enveloppe financière accordée par l'Entraide Parachutiste bénéficiera à toutes les familles endeuillées appartenant à la communauté des parachutistes et anciens parachutistes,

quels que soient les autres partenaires financiers participant à ce même soutien.

Coopération pour l'entraide générale au profit de la « famille des parachutistes ».

L'Entraide Parachutiste pourra présenter à l'ADO des demandes de secours financiers (allocations d'entraide) au profit de parachutistes en activité ou en retraite, membre de l'Entraide Parachutiste ou pas. La commission sociale de l'ADO décidera du niveau de l'aide à apporter.

L'ADO, de son côté, pourra s'adresser à l'Entraide Parachutiste dès lors qu'un de ses dossiers, concernant un militaire appartenant ou ayant appartenu à une unité para, appellerait un accompagnement de proximité susceptible d'être effectué par l'Entraide Parachutiste.

Article 3 : modalités de mise en œuvre

Le calendrier

Au mois de juin de l'année d'attribution, l'ADO demandera à l'Entraide Parachutiste de confirmer son engagement pour le financement des bourses d'études dans le cadre de la campagne annuelle. La participation financière de l'Entraide Parachutiste, à la signature de la convention, s'élève à 20 000 €. Elle sera révisée par l'Entraide Parachutiste chaque année avant le 1er octobre, date limite à laquelle le versement est adressé à l'ADO.

Échange des informations

Le secrétaire général (tel : 05 62 57 34 72) de l'Entraide Parachutiste est désigné comme point d'entrée pour les échanges courants entre les deux associations. La secrétaire sociale (01 41 93 35 04) réceptionne pour l'ADO les dossiers transmis par l'Entraide Parachutiste et prend en compte ses demandes.

La communication

L'attribution de la bourse d'étude sera signifiée au bénéficiaire sous double timbre de l'Entraide Parachutiste et de l'ADO (cf. modèle de lettre joint).

L'ADO fera connaître ce partenariat en associant, dans ses documents et sur son site informatique, le logo de l'Entraide Parachutiste aux logos des autres partenaires engagés dans le soutien aux orphelins de la Défense.

En outre, des liens informatiques seront établis entre les sites des deux partenaires.

Article 4 : durée de la convention

La présente convention établie pour une durée d'une année à compter du sera reconduite tacitement à la date anniversaire. Elle pourra être dénoncée, sans justification particulière, par l'une ou l'autre des parties, par simple courrier avant le 1er juillet de chaque année.

Article 5 : dispositions finales

La présente convention est établie en deux exemplaires.

A, le 2015

Pour l'Entraide Parachutiste,
le GDI (2s) Yves JACOBS

Pour l'ADO,
le GCA (2s) Nicolas de LARDEMELLE

Modèle de lettre

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT
DES ŒUVRES D'ENTRAIDE DANS L'ARMEE
ADO
Reconnue d'utilité publique depuis 1939



ENTRAIDE PARACHUTISTE
Association Loi 1901
Reconnue d'utilité publique depuis 1976



A Paris, le

Madame, Monsieur XXX
adresse

Madame, Monsieur,

L'Entraide Parachutiste a souhaité s'associer à l'ADO et ses autres partenaires afin que soit attribuée à votre ou vos enfant(s) scolarisé(s) une bourse d'étude.

Ces associations se sont réunies pour mieux vous soutenir et sont heureuses de vous adresser le chèque joint(*).

Le soutien des orphelins de nos compagnons d'armes disparus revêt pour nos associations une importance toute particulière. En effet, outre le soutien financier visé par cette opération qui se poursuivra jusqu'au terme de la scolarité de vos ou votre enfant(s), il s'agit pour nous de témoigner de notre fidélité à l'esprit de corps qui doit demeurer une valeur essentielle au sein de notre communauté.

Par ailleurs l'entraide Parachutiste et l'ADO souhaitent rester à votre écoute afin d'étudier tout complément d'aide qui pourrait vous être nécessaire.

Nous vous assurons de notre solidarité et vous prions d'agréer, madame, monsieur, l'expression de nos sentiments cordiaux et dévoués.

Le GDI (2s) Yves JACOBS
Président de l'entraide Parachutiste

Le GCA (2s) Nicolas de LARDEMELLE
Président de l'ADO

(*) Ci-joint un chèque de xxx pour yyy

ENTRAIDE PARACHUTISTE :
www.entraideparachutiste.fr
Courriel : courrier@entraideparachutiste.fr
Adresse postale : Fédération nationale d'entraide
parachutiste
Quartier général NIEL BP 45017
31032 Toulouse cedex 5
Tél : 05 62 57 34 72

ADO : www.entraide-defense.fr
Courriel : ado.paris@wanadoo.fr
Adresse postale : ADO – case 104 – Fort neuf de Vincennes Cours
des Maréchaux – 75614 PARIS CEDEX 12
Tél. : 01 41 93 35 04 – PNIA : 821 941 35 04